Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 36 (1891)

Heft: 3

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'autre part, nous avons appris à connaître à fond le beau canton du Tessin avec ses paysages magnifiques et son agréable climat.

Nous pouvons espérer aussi, qu'au point de vue militaire ces trois semaines et plus de service ont eu des résultats durables. Le temps relativement long de soumission à une sévère discipline, la nécessité de s'arranger des mauvais comme des bons cantonnements, les soins prolongés pour maintenir les équipements en état, l'habitude prise de soigner à fond les chevaux, tout cela doit avoir laissé de bons fruits.

Pour le commandant du régiment, une chose est demeurée incompréhensible; tandis qu'après chaque service, même après une inspection d'un seul jour, un rapport écrit est toujours exigé, on ne lui en a demandé aucun sur ce service au Tessin, ni sur la puissance de prestation que peut avoir montrée la troupe, ni sur la valeur qu'aurait notre matériel en campagne.

Nous partîmes le 16 octobre, chaque escadron à part, pour rentrer par le Gothard, dans nos foyers. L'escadron 22 fut licencié à Lucerne, l'escadron 23 à Aarau, l'escadron 24 à Zurich. De même que nous étions entrés dans le Tessin sans chants ni musique, nous pûmes heureusement le quitter sans ovation, ni cortège aux flambleaux ni discours, avec la conscience d'avoir fait notre devoir de soldat.

F

Société des Officiers de la Confédération suisse.

Sujets de concours pour 1891/92.

La société des officiers de la Confédération suisse met au concours les questions suivantes :

- 1. Histoire de la campagne de 1800, spécialement en ce qui concerne la Suisse et ses environs immédiats.
- 2. Etude des conséquences tactiques de l'adoption du fusil de petit calibre et de la poudre sans fumée.
- 3. Etude stratégique, tactique et technique de la partie inférieure de la vallée du Rhône entre Martigny, Saint-Maurice et le lac Léman.

Les mémoires devront être envoyés avant le 1er mars 1892 au comité central de la société des officiers de la Confédération suisse, à Genève.

Ils devront être désignés par une devise qui sera reproduite sur une envelopre cachetée, laquelle renfermera le nom et l'adresse de l'auteur.

Une somme de 1500 francs pourra être employée à récompenser les meilleurs travaux présentés. Sa répartition totale ou partielle

sera déterminée par la société, sur la proposition du jury, dans l'assemblée qui sera tenue dans l'été 1892.

Genève, le 31 janvier 1891.

Au nom du comité central de la société des officiers de la Confédération suisse :

Le vice-président :

Le secrétaire :

Th. Turrettini, lieut.-col.

Henri LE FORT, capitaine.

SECTION VAUDOISE

L'assemblée des délégués de cette section a eu lieu le samedi 21 février, à 3 heures après midi, au Casino-Théâtre, à Lausanne. Une quarantaine d'officiers étaient présents, représentant les sous-sections de Lausanne, Montreux, Morges, Moudon, Ste-Croix et les districts d'Aigle, Aubonne, Avenches, Echallens, Grandson, La Vallée, Lavaux, Oron, Payerne, Nyon et Yverdon.

Au fond de la salle est étalée moitié de la carte pour jeu de guerre votée lors de l'assemblée précédente. Cette carte, dont la seconde moitié sera bientôt terminée, est celle du terrain compris entre Lausanne-Morges-Cossonay-Echallens. Elle est à l'échelle de 1:5000.

M. le major Guiger, présente un rapport financier sur l'établissement de la dite carte. Le crédit ancien de fr. 500 est épuisé; un nouveau crédit de fr. 200 est nécessaire pour parachever l'œuvre. Il est aussitôt accordé. Une fois la carte achevée, les sous-sections pourront en obtenir un exemplaire au prix modique de fr. 35.

Les comptes de l'exercice écoulé sont adoptés, puis les rapports présentés sur l'activité des sous sections et des districts. En somme, cette activité n'a pas été fébrile; on pourrait travailler plus que cela.

Le budjet est voté sans modifications importantes. Un prix de 150 francs, dont fr. 50 affectés au tir au revolver, est alloué comme don d'honneur au tir cantonal de Morges.

Une proposition de la sous-section de Moudon, tendant à restreindre le nombre des auditeurs pendant les critiques en temps de manœuvres de division, soit à le limiter aux officiers supérieurs suisses, est renvoyée après une courte discussion à l'étude des sous-sections.

Citons encore comme proposition individuelle, un appel en faveur de la section vaudoise de la Croix rouge, et nous aurons épuisé l'ordre du jour de la séance.



BIBLIOGRAPHIE

Schiessversuch des Grusonwerk. Magdeburg-Buckau.

Bien que les rapports de cet important établissement militaire soient imprimés « à titre de manuscrit » nous ne pouvons négliger d'enregistrer au moins leur publication et un résumé sommaire de leur contenu.